

Évaluation

NEWSLETTER OF THE NATIONAL ARCHIVAL APPRAISAL BOARD
BULLETIN DU CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES ARCHIVES

Volume 3, Numéro 1

Juin 2021

ISSN

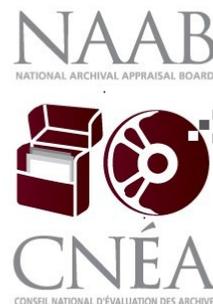


Table des matières

Nouvelles du Comité de direction et des comités :

- [Nouvelles du Conseil d'administration du CNÉA](#)
- [Compte-rendu du Comité de perfectionnement professionnel du CNÉA](#)
- [Compte-rendu du Comité spécial du CNÉA sur l'évaluation monétaire des documents électroniques](#)
- [Mandat du Comité de recherche du CNÉA sur l'évaluation monétaire des documents d'archives](#)

Annonces :

- [Rabais sur le frais de cotisation](#)
- [Forum sur l'évaluation monétaire des archives](#)

Rubriques :

- [Les prix d'adjudication du Dr Hübner](#)

Ressources pour évaluateurs :

- [Au cas où vous l'auriez manqué...](#)

Articles :

- [Les sources de valeur archivistique et la mesure des caractéristiques fondamentales des archives : un bref essai](#)

Critique de livre :

- [The Hunt for History](#)

[Demande de contributions](#)

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNÉA

Karen Teeple, ECE
Présidente, Conseil d'administration du CNÉA

La COVID continue à affecter une grande partie des activités du CNÉA et, bien que les évaluations soient suspendues dans la plupart des régions, plusieurs choses se sont produites au cours des derniers mois. Le CNÉA a participé à un certain nombre de réunions et a déployé divers efforts pour tenter de remédier aux dommages collatéraux découlant des modifications apportées par la CCEEBC à ses lignes directrices. Comme nous le savons, ces changements menacent de limiter sérieusement la capacité des institutions d'archives canadiennes désignées à encourager les dons de fonds d'archives importants par le biais de crédits d'impôt.

À la suite de la parution en ligne du guide révisé de la CCEEBC et de leur Communication aux intervenants du milieu archivistique à la fin décembre, plusieurs institutions d'archives ont reçu des lettres de la CCEEBC concernant leurs "demandes reportées". Dans presque tous les cas, ces lettres précisait l'attestation de l'importance exceptionnelle du fonds, mais que la demande ne contenait pas suffisamment d'information sur les ventes comparables pour permettre de déterminer la juste valeur marchande. De ce fait, il est pratiquement impossible pour le CNÉA d'entreprendre d'autres évaluations monétaires pour les demandes présentées à la CCEEBC, car il n'existe aucun marché canadien pour les fonds d'archives.

Par conséquent, le CNÉA et le CCA ont collaboré à plusieurs initiatives visant à consulter divers groupes de la communauté archivistique au sujet des implications à court et à long terme des récents changements apportés par la CCEEBC. Le 11 février dernier, le CCA a invité les institutions qui ont reçu des lettres de refus de la CCEEBC et d'autres parties intéressées à une réunion sur ces questions et sur les prochaines étapes à envisager. Suite à cette rencontre, le CCA a envoyé une lettre au ministre du Patrimoine canadien, Steven Guilbeault, pour lui faire part de ses préoccupations concernant la CCEEBC et lui demander de se pencher sur la situation. Le 4 mars, le CNÉA a organisé une réunion avec ses partenaires (l'ACA, le CCA, l'AAQ, le CAPT,

l'ABRC, la SHC et la FMD) afin de discuter de l'impact de ces changements et de solliciter leur avis sur les moyens de faire entendre nos objections. À la suite de ces réunions, plusieurs institutions et organisations d'archives ont également envoyé des lettres au ministre pour lui faire part de leur mécontentement et de leur frustration à l'égard des récents changements. Le 6 avril, la CCA a envoyé au ministre un autre document, à savoir un mémoire intitulé L'évaluation monétaire de fonds d'archives : Un appel à l'action, qui décrit plusieurs options d'action. Toute cette documentation est disponible sur NAAB.ca, mais vous devriez également avoir reçu des courriels concernant ces annonces. Nous continuons de suivre l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informés de tout nouveau développement.

Le 22 février dernier, le Comité spécial sur l'évaluation monétaire des documents électroniques a rencontré plusieurs membres de la CCEEBC. Il s'agissait d'un premier pas vers une communication plus ouverte avec la CCEEBC concernant les défis, les pistes et les attentes liés à la détermination de la juste valeur marchande des documents numériques. Pour une description plus détaillée de la réunion, veuillez consulter le rapport du comité dans ce bulletin.

Le CNÉA a également créé un comité de recherche qui a pour but de soutenir et de développer les politiques et les initiatives du CNÉA afin de faire progresser son corpus de connaissances sur l'évaluation monétaire. Le mandat de ce comité est présenté dans ce bulletin par Marcel Caya, qui en sera le président par intérim.

Dans un autre ordre d'idées, le conseil d'administration du CNÉA est heureux d'annoncer la nomination de deux nouveaux directeurs régionaux. Mario Robert, ancien archiviste en chef de la Ville de Montréal, remplace Marcel Caya au poste de coordonnateur régional pour le Québec et David Sharron, chef des archives et des collections spéciales de l'Université Brock, me remplace au poste de coordonnateur régional pour l'Ontario. Nous leur sommes reconnaissants de l'intérêt qu'ils portent à ce rôle et c'est avec plaisir que nous travaillerons avec eux au fur et à mesure du développement des ressources et des activités du CNÉA.

Enfin, le CNÉA est impatient de trouver des moyens de vous faire participer davantage, en tant qu'ECE, aux activités du CNÉA. Votre appui et votre engagement nous poussent à aller de l'avant. Nous vous invitons à nous faire part de vos idées, de vos points de vue et de vos suggestions afin que nous puissions continuer à améliorer nos activités et à consolider notre organisation.

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DU CNÉA

Gordon Burr, ECE
McGill University, School of Information studies

Les membres du comité de perfectionnement professionnel du CNÉA, tous des ECE, sont Dominique Foisy-Geoffroy, Regina Landwehr et Melanie Hardbattle. Karen Teeple est la représentante du conseil d'administration et je suis le président. L'administration du comité est assurée par Christina Nichols et Louise Charlebois (secrétaire).

David Sharron, chef des archives et des collections spéciales de la bibliothèque de l'Université Brock, a annoncé sa démission du comité le 22 mars pour assumer un autre rôle au sein du CNÉA, celui de coordonnateur régional. Le travail de David au sein du comité nous manquera, et nous le remercions pour sa précieuse contribution et son soutien constant au CNÉA. Nous allons recruter un nouveau membre pour combler ce poste vacant.

Le comité a approuvé une liste des cours de base requis pour devenir un Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE). Cette liste a été présentée au conseil d'administration qui a donné son approbation de principe. Nous y donnerons suite lorsque nous aurons reçu des commentaires supplémentaires du conseil, qui l'examinera en détail lors de sa réunion de mai.

Nous avons commencé à créer un manuel de formation "Livres des connaissances" en référence aux webinaires et ateliers actuels et futurs. Dans le cadre de ce processus, nous allons également créer une liste d'experts avec leurs domaines d'expertise respectifs. Nous avons également demandé une subvention pour faciliter le développement de cet outil important.

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DU COMITÉ SPÉCIAL DU CNÉA SUR L'ÉVALUATION MONÉTAIRE DES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES (EMDE)

Jeremy Heil
Queen's University Archives et coprésident, EMDE

Depuis notre compte rendu publié dans le dernier bulletin, les membres de l'EMDE ont été fort occupés. En plus de nos réunions mensuelles, nous avons étudié les données recueillies dans des rapports d'évaluation antérieurs afin d'examiner la méthodologie et les valeurs attribuées aux documents et supports numériques. Rappelons que les questions que nous avons posées lors de l'examen de ces rapports sont les suivantes :

- A-t-on pris en compte le processus de sélection?
- La conservation numérique a-t-elle été prise en compte?
- A-t-on pris en compte des dossiers doublons?
- A-t-on pris en compte le fait que le donateur ait pu conserver des copies?
- Est-ce que la justification comportait une équivalence analogue?
- Est-ce que l'accès a été pris en compte?
- Existe-t-il des métadonnées pour le contenu numérique, et en a-t-on tenu compte dans l'évaluation?
- La pertinence du contenu numérique par rapport au fonds ou à l'ensemble des archives (si hybrides) a-t-elle été prise en compte?

Nous avons commencé à travailler sur notre rapport final, qui comprendra notre analyse de ces données et identifiera les approches traditionnelles et émergentes en matière d'évaluation monétaire de documents électroniques. Le rapport comportera également des recommandations sur les normes et pratiques futures. Nous espérons qu'il sera prêt plus tard cet automne.

Le mois dernier, nous avons enfin rencontré des membres de la CCEEBC pour discuter de leur point de vue sur la valeur des documents électroniques. Cette conversation nous a fourni des informations précieuses :

Alors qu'elle n'accordait auparavant de valeur qu'aux supports, la CCEEBC considère désormais les fichiers numériques comme des objets. Cette nouvelle position a immédiatement répondu à plusieurs de nos questions concernant la définition d'un objet et la nécessité de migrer les fichiers numériques pour les préserver. Cependant, la CCEEBC n'a pu répondre aux questions relatives à l'impact de l'acquisition, de la gestion et de la conservation des documents numériques sur les désignations institutionnelles, celles-ci étant établies par le ministère du Patrimoine canadien.

Nous avons constaté que les documents électroniques ne passent pas toujours par un intermédiaire entre le donateur et les archives, ce qui explique l'absence de chiffres de vente. La CCEEBC n'a formulé aucune recommandation pour remédier à cette situation, laissant aux institutions et aux évaluateurs le soin de résoudre le problème. La Commission semble considérer que les jugements rendus dans les affaires *Sa Majesté la Reine c. Malette* (2004) et *Nash c. Canada* (2004), en

particulier, l'obligent à n'accepter que les chiffres de vente comme mesure de la juste valeur marchande. La Commission se réfère à ces deux affaires pour démontrer que l'absence de marché en raison d'obstacles technologiques ne peut servir d'excuse pour omettre la présentation de chiffres de vente et que la méthode du coût de remplacement n'est plus acceptée dans le cadre d'évaluations monétaires.

À moins d'un changement législatif ou d'une clarification supplémentaire par les tribunaux, nous ne sommes pas certains que ce point de vue soit appelé à changer, ce qui rend le travail des évaluateurs et la situation des institutions d'archives extrêmement difficiles.

Malgré la réticence des membres actuels du conseil d'administration de la CCEEBC à revoir leurs lignes directrices qui favorisent un marché de vente strict plutôt que tout autre indicateur de valeur, notre Comité estime qu'il est toujours utile d'explorer toutes les méthodes disponibles permettant d'attribuer une valeur aux documents électroniques. La grande majorité des évaluations monétaires se font encore à l'extérieur du cadre de la CCEEBC, et l'objectif de notre Comité est toujours de fournir des lignes directrices pour faciliter toutes les circonstances liées au processus d'acceptation des documents électroniques dans les institutions d'archives canadiennes.

MANDAT DU COMITÉ DE RECHERCHE DU CNÉA SUR L'ÉVALUATION MONÉTAIRE DES DOCUMENTS D'ARCHIVES

Marcel Caya, ECE
Vice-président du CNÉA

Mandat

Le CNÉA offre des services d'évaluation monétaire pour les dons de documents d'archives aux institutions culturelles canadiennes. La littérature professionnelle et le matériel de formation sur l'évaluation monétaire des documents d'archives sont encore très limités. Peu de praticiens mènent de la recherche sur les fondements, les méthodologies et la pratique de l'évaluation monétaire.

Les récents changements apportés à l'organisation du CNÉA ont mené au recrutement et à la formation d'un plus grand nombre d'évaluateurs d'archives et démontré la nécessité d'élaborer un manuel complet. Les défis soulevés par les récents changements apportés par la CCEEBC à ses politiques pour l'évaluation des documents d'archives, font en sorte qu'il faut mener plus de recherche afin de soutenir les objectifs et les pratiques du CNÉA.

Le Comité de recherche comprendra des membres du CNÉA intéressés à faire progresser les connaissances sur tous les aspects de l'évaluation monétaire des archives, quel que soit le support. Plus précisément, le conseil d'administration lui demandera d'étudier diverses questions relatives à l'évaluation, notamment la définition de la « juste valeur marchande » et son interprétation correcte selon divers points de vue. À plus long terme, il explorera et élaborera un cadre de directives et de pratiques exemplaires pour l'évaluation monétaire de tous les types de documents d'archives, dans le but de créer un manuel de pratiques exemplaires en matière d'évaluation monétaire des archives.

Constitution du comité

Le comité sera composé d'un minimum de cinq et d'un maximum de sept membres ayant droit de vote. Il peut également déléguer des tâches de recherche à d'autres personnes ou groupes, au besoin.

Les membres du comité seront nommés par le conseil d'administration du CNÉA en prenant en compte l'expertise et les connaissances nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Le directeur exécutif est un membre sans droit de vote du comité. D'autres observateurs ou conseillers non-membres peuvent également être nommés, à la discrétion du président.

Durée du mandat

Les membres du comité sont nommés pour quatre ans et leur mandat peut être renouvelé.

Gouvernance

Le comité est présidé par un ECE qui est aussi archiviste, et qui est nommé par le conseil d'administration du CNÉA. Le président est en fonction pendant deux ans, à moins que le conseil d'administration du CNÉA n'en décide autrement.

Un membre actuel du conseil d'administration du CNÉA sera désigné comme représentant du Conseil auprès du comité. Le représentant du Conseil sera un membre votant à part entière du comité. En plus de participer aux travaux du comité, le représentant du Conseil assurera la liaison et la communication entre le conseil d'administration du CNÉA et le Comité.

Produits livrables

Le Comité s'acquittera des mandats que lui confie le Conseil d'administration. Il pourrait être appelé à élaborer un cadre, composé de lignes directrices et de pratiques exemplaires, relatif à l'évaluation monétaire de divers types de documents.

Administration

Langue de travail

Le groupe de travail peut fonctionner principalement en anglais ou en français. Toutefois, sous réserve de la disponibilité de ressources, toutes les communications officielles et les produits livrables seront traduits et offerts en français et en anglais.

Prise de décision

Le Comité s'efforcera de parvenir à un consensus. Dans les cas où le consensus ne peut être atteint, les décisions seront prises à la majorité simple d'au moins cinquante pour cent plus une voix.

Ressources, budget et administration

Le comité se réunira par tout moyen électronique répondant à ses besoins. Le CNÉA fournira l'accès à une ligne de vidéoconférence ou de téléconférence, au besoin, pour les travaux du comité. La vidéoconférence et la communication par courriel sont encouragées.

Le Comité doit rédiger un procès-verbal de ses réunions et en remettre une copie au Secrétariat pour archivage. Le procès-verbal doit mentionner la date, les participants, les décisions et les étapes suivantes de chaque réunion. À la demande du président du comité, un membre du Secrétariat peut aider à préparer le procès-verbal.

Lorsqu'il communique par courriel, le comité est encouragé à mettre en copie le directeur exécutif ou d'autres ressources du Secrétariat, tel que déterminé de temps à autre par le conseil d'administration.

Remarque : *Le Comité de recherche est actuellement constitué de Marcel Caya, (président), Richard Dancy et Simon Rogers. Si vous êtes intéressé à faire partie de ce comité, veuillez contacter Marcel Caya.*

COTISATION DES ECE POUR 2021

RAPPEL IMPORTANT

La pandémie de la COVID-19 continue à ébranler le monde d'une manière que nous n'aurions jamais pu imaginer. Malgré l'incertitude et les défis, le CNÉA a su répondre et adapter ses activités afin de pouvoir maintenir notre force et la poursuite de notre mission.

Comme la plupart des entreprises et des industries du pays, le milieu archivistique n'a pas échappé aux perturbations économiques de la pandémie, et nous sommes conscients que le travail d'évaluation monétaire ne pourra reprendre que lorsque les conditions seront plus sécuritaires.

Pour prendre en compte l'impact financier et aider à alléger le fardeau financier des ECE, le conseil d'administration du CNÉA a adopté une résolution à l'unanimité, à sa réunion du 28 septembre 2020, afin de réduire de 50 % le renouvellement de la cotisation des ECE, ce rabais étant applicable une seule fois pour une année d'adhésion.

Un code unique de 50% a été envoyé à tous les ECE. Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez contacter Isabelle à l'adresse naab@archivescanada.ca. Pour ceux qui ont récemment renouvelé leur adhésion, la réduction pourra être appliquée lors de votre renouvellement en 2021.

FORUM SUR L'ÉVALUATION MONÉTAIRE DES ARCHIVES

Le Conseil national d'évaluation des archives (CNÉA)
en partenariat avec le
Conseil canadien des archives (CCA)

est heureux d'annoncer que la planification est en cours pour un

FORUM SUR L'ÉVALUATION MONÉTAIRE DES ARCHIVES

de deux jours qui se tiendra les 7 et 8 mars 2022 à Ottawa, ON

Puisque la sécurité des conférenciers et des participants est notre priorité absolue, et en raison des restrictions potentielles en matière de santé publique ou de voyage liées à la COVID-19, cet événement se déroulera en ligne ou sous forme hybride.

Lors de cet événement, vous vous joindrez à vos collègues du Canada tout entier alors que nous explorerons le contexte évolutif de l'évaluation monétaire des archives. Ce forum de deux jours sur l'évaluation monétaire des archives proposera des occasions de perfectionnement professionnel intensif, du réseautage ainsi que des discussions et recommandations utiles pour résoudre des enjeux critiques, dont l'évaluation monétaire des documents électroniques.

Le Forum sur l'évaluation monétaire se veut un événement incontournable pour les évaluateurs du CNÉA en exercice et d'autres évaluateurs de documents d'archives en quête de formation et de réseautage dans un contexte détendu. Cet événement représentera une opportunité d'apprentissage inédite pour les archivistes en mi-carrière et les archivistes chevronnés, ainsi que des leaders en puissance de la communauté du patrimoine, qui pourront renforcer et développer des compétences en évaluation monétaire. Le contenu intéressera les personnes qui recherchent de nouvelles façons de penser et des nouvelles idées pour maintenir et perfectionner leur expertise professionnelle.

Nous remercions vivement Bibliothèque et Archives Canada de soutenir cet événement par l'entremise du Programme pour les collectivités du patrimoine documentaire (PCPD).

Êtes-vous intéressé à nous prêter main forte pour cet événement passionnant? Veuillez contacter Christina Nichols (cnichols@archivescanada.ca) pour voir de quelle manière vous pouvez vous impliquer dans cette initiative!

LES PRIX D'ADJUDICATION DU DR HÜBNER

« Un livre de compte, et des photographies d'Autochtones »

Dr Brian Hubner, ECE
University of Manitoba Archives & Special Collections

Les « Prix d'adjudication » deviendront une chronique permanente, consacrée aux ventes aux enchères et/ou ventes récentes et intéressantes de documents d'archives canadiens ou concernant le Canada.

Dans ce numéro inaugural de « Prix d'adjudication », nous examinerons trois acquisitions de documents relatifs au Manitoba du XIX^e siècle, effectuées par les Archives et collections spéciales de l'Université du Manitoba. Deux de ces acquisitions ont été effectuées cette année, et la troisième, il y a dix ans.

Tout d'abord, un « *Original Handwritten Ledger of the Comprehensive and Fascinating Finances and Accounting of a Successful General Store in Rural Manitoba, that Grows Larger and More Successful Through the Years* », par [Oscar McCullough](#).

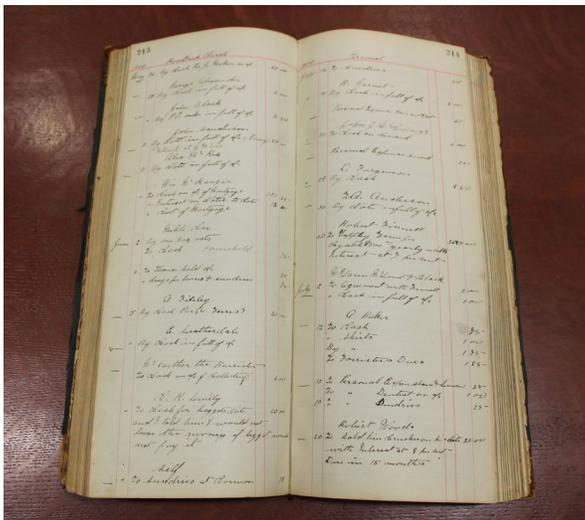
Dates : 24 août 1891 au 5 décembre 1900.

Description : manuscrit ; folio - plus de 12 po. – 15 po. de hauteur ; 500 pages, dont plus de la moitié (300 pages) sont vierges.

Vendu par : M. Benjamin Katz Fine Books/Rare Manuscripts (Toronto, ON)

Site Web : <https://www.mbenjaminatzfinebooksraremanuscripts.com/>

Prix : 1 695,99 \$ CA (2021)



La description suivante du registre est une version éditée [et traduite] tirée du site Web du vendeur : « *Ce registre est constitué des finances d'un magasin général situé à Miami, au Manitoba, sur une période de près de dix ans. Il contient des informations financières sur les coûts d'exploitation d'une installation de batteuse et d'un magasin général situés dans une ville rurale du Manitoba qui devient plus complexe chaque année, embauchant un plus grand nombre de travailleurs et développant l'entreprise. Il commence par : « Entente ... intervenue le vingt-quatrième jour d'août 1891 entre Oscar McCullough [et un autre homme] ... pour acquérir et exploiter une installation de batteuse. »*

Les entrées ont été écrites par Oscar McCullough, pour enregistrer l'activité de battage, et plus tard, celle du magasin général. À compter de septembre ou d'octobre de presque chaque année, de 1891 à 1900, les deux hommes font des affaires régulières. Chaque écriture du registre donne la date de la transaction, le nom de

l'acheteur, ce qu'il a acheté et combien il a payé. Par exemple : « 9 octobre 1892 : John Kennedy. Blé 604 sacs @ 10' - 60,40 \$, Avoine 299 sacs @ 8' - 23,92, Orge 60 sacs @ 8' - 4,80 - le total dû est de 89,12 \$. »

En 1895, le registre devient plus détaillé, car les deux hommes ont développé l'entreprise et il y a des comptes financiers tout au long de l'année. Les dépenses de l'été comprennent également les salaires des ouvriers : « William Murray commence à travailler pour moi aujourd'hui à raison de 18 dollars par mois, jusqu'à ce que j'aie terminé la récolte ; travailler jusqu'à la fin de la récolte est l'essence du marché. » Ils accordent également du crédit et facturent des intérêts. L'année 1899 marque la fin de la première partie du [registre].

Après un espace vide de 30 pages, les écritures recommencent, cette fois sous forme de transactions financières de bois de construction dans les années 1899 et 1900. Comme la section précédente, cette partie comprend la date de la transaction, le nom de l'acheteur du bois, ce qui a été vendu et à quel prix, et le total de la transaction : « 10 juin - Andrew

Biddell - 4 planches @ 10,00 - 5,69 \$, 4 pes. 2/6-14 @ 18.00 – 1,15 \$. » Il y a des transactions pour presque tous les jours de ... 1899 et 1900.

Cette section couvre plus de 100 pages et se termine par les transactions du 5 décembre 1900, ce qui met fin aux écritures du registre, plus de 200 pages blanches, jusqu'à presque les dernières pages du registre. Les dernières pages sont réservées à la comptabilité des personnes qui ont travaillé dans le magasin, à partir de 1891 et 1892. Par exemple : « 6 octobre 1891 - Mathew McQueen @ 25 \$ par mois - Temps trois mois - 75,00 \$. » Il y a également des pages consacrées à ceux qui ont acheté à crédit, ainsi qu'à l'actif et au passif personnels d'Oscar McCullough. Les deux dernières pages contiennent des recettes pour fabriquer diverses substances, dont « savon volatile pour enlever la peinture », « extracteur de graisse » et près d'une douzaine d'autres types de liquides et de composés. »

Le registre a été utilisé immédiatement pour rechercher les prix d'outils agricoles et le coût de l'aménagement d'une ferme pour une « revendication particulière » d'une Première Nation.

Ensuite : une photographie de *carte de visite* de « 'Little Fox', Chef cri »

Dates : [vers 1874-1875].

Description : 2 ½ po. par 4 po.; au verso : « neg. (1) 522, Des copies comme celle-ci sont disponibles couramment »

Vendu par : Jeffery Kraus Antique Photographic Images (New Paltz, NY).

Site Web : <https://antiquephotographics.com/>

Prix : 750 \$ (+ 15 \$ de frais de port) US (2021).



L'image a été photographiée par Simon Duffin, qui avait un studio sur Garry Street, à Winnipeg, de 1874 à 1875, où il photographiait des Autochtones. [Voir « Manitoba Photographers : Simon Duffin (1843-1900) », site Web de la Manitoba Historical Society : http://www.mhs.mb.ca/docs/photographers/duffin_s.shtml (consulté le 23 avril 2021)].

Enfin : près d'une décennie après l'image de « Little Fox », une série de photographies d'Autochtones a été prise à Winnipeg par James D. Hall et Skene Lowe, qui s'étaient associés en 1882 et exploitaient un studio au 499 Main Street, en face de l'ancien hôtel de ville de Winnipeg. Ils se présentaient comme « Hall & Lowe, Artists and Photographers » et vendaient des « photos d'Indiens (prises sur le vif), des cartes de Noël et des vues de Winnipeg ». On pense que les personnes qui posaient étaient payées pour leurs images et que les photographies non identifiées restantes étaient ensuite exposées dans les vitrines du studio pour être vendues. À la suite d'un incendie en 1886, qui a peut-être entraîné la fermeture du studio, Hall & Lowe sont partis en Colombie-Britannique.

Les cinq photographies de cartes de cabinet (Collection Connie Macmillan)

Dates : [vers 1882-1886]

Description :

- 1) Un jeune homme autochtone portant un chandail européen avec de longs cheveux tressés - pose formelle.
- 2) Une femme autochtone avec un enfant dans un berceau, portant un châle.
- 3) Homme âgé autochtone avec une pipe en capot.
- 4) Homme autochtone en chemise avec chapelet, portant une toque décorée.
- 5) Un jeune homme autochtone vêtu d'une veste et des cheveux longs.

Vendu par : Ces photographies appartenaient à la famille de Connie Macmillan jusqu'à ce qu'elles soient vendues. Elles ont été vendues à Greenfield Books de Winnipeg, et ensuite à l'Université du Manitoba.

Prix : 1 500 \$ CA (plus 75 \$ de TPS) en 2011.



L'album qui contenait les photographies a plus tard été donné aux Archives par la famille Macmillan. Ces photographies ont occupé une place de choix dans une exposition organisée aux Archives en 2016 : « The Spirit of Red River - *L'esprit de la rivière Rouge* ».

Autres sources d'information pour cette acquisition :

« From the Archives: James D. Hall and Skene Lowe Aboriginal Photographs, » by Brian Hubner, in *The Bulletin* (5 April 2012, Vol. 46, No. 1): 9.

« Cool Things in the Collection: Hall & Lowe Cabinet Cards, » by Katherine Pettipas, in *Manitoba History* (No. 74, Winter 2014): 52-53.

« Manitoba Photographers: Hall and Lowe », site Web de la Manitoba Historical Society : <http://www.mhs.mb.ca/docs/photographers/halllowe.shtml> (consulté le 14 avril 2021).

Dans le prochain numéro, j'aborderai les prix payés pour certains documents canadiens vraiment passionnants et spéciaux qui ont été vendus aux enchères. Portez-vous bien et restez en sécurité, jusqu'à ce qu'aux prochains Prix d'adjudication!

RESSOURCES POUR LES ÉVALUATEURS

Au cas où vous l'auriez manqué, le centre de documentation du site Web du CNÉA comprend plusieurs rapports, lettres et communications avec la CCEEBC - qui méritent tous d'être examinés.

Parmi ces documents, notons la lettre de Marcel Caya à la CCEEBC concernant la juste valeur marchande (https://naab.ca/resources/Documents/FairMarketValueDef_MCayaLetterToCCEEBC_FR.pdf), publiée le 27 octobre 2020. Soumise dans le cadre du processus consultatif sur le guide proposé (à l'époque) par la CCEEBC, Marcel souligne la différence entre " juste valeur marchande " et " valeur marchande ", leurs « usages différenciés dans leurs champs d'application pour divers types d'évaluation monétaires. » Marcel établit clairement que « la " valeur marchande " n'est pas synonyme de la " juste valeur marchande ", mais n'en est qu'une composante possible. » Comme il le souligne, il a « l'objectif de clarifier les exigences de l'évaluation monétaire en des termes réalistes et applicables. »

Un autre document qui mérite d'être revu est l'un des plus récents, soit le mémoire du Conseil canadien des archives (CCA) : *L'évaluation monétaire de fonds d'archives* (https://naab.ca/resources/Documents/CCA_MonetaryAppraisalbrief_06.04.21_FR.pdf), publié le 6 avril 2021. Le CCA y passe en revue les questions soulevées par la révision du *Guide pour les évaluations monétaires* de la CCEEBC et son

impact; il fournit le contexte qui a mené à la position du CNÉA selon laquelle il « ne pouvait plus mener d'évaluations dans le cadre des demandes d'attestation de la CCEEBC conformément aux méthodes appliquées depuis longtemps, ni le faire avec intégrité professionnelle. » Le CCA formule trois recommandations, dont la nomination à la CCEEBC de deux archivistes chevronnés ayant « de l'expérience en matière d'évaluation monétaire et de négociation pour l'acquisition d'importants fonds d'archives multimédias. »

Bonne (re)lecture!

LES SOURCES DE VALEUR ARCHIVISTIQUE ET LA MESURE DES CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES DES ARCHIVES : UN BREF ESSAI

Simon Patrick Rogers, ECE, Université de St. Michael's College, Université de Toronto
Curtis Sassur, ECE, Archives & Special Collections, Université de Guelph

Les jetons non fongibles (NFT) ont fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps. Ces NFT représentent-ils une sorte de nouvelle bulle capitaliste de stade avancé? La pointe d'un système compliqué d'abri fiscal à l'étranger? Un canular artistique issu du livre de jeu de Banksy? À première vue, les NFT semblent réellement exister, mais comment en évaluer la valeur?

Bien que les NFT puissent ou non devenir un élément permanent du marché mondial, leur existence nous rappelle que, comme les NFT, les ensembles d'archives traditionnels sont également des biens non fongibles : uniques, irremplaçables, à ne pas consommer et à ne pas éliminer - et c'est un argument convaincant pour s'éloigner de l'adoption rigide des informations de vente du marché fongible pour justifier l'évaluation monétaire des archives. Un bien archivistique n'est pas échangeable contre un autre, quelle que soit la similitude de la mesure linéaire, de la profession du créateur et du contenu relatif du support sur lequel il est préservé. Pour déterminer la valeur d'une archive, chaque cas nécessite une compréhension unique de la chose qui est évaluée.

L'année dernière, nous avons publié un article sur l'évaluation monétaire des archives au Canada, dans *Archivaria* (numéro 90, automne 2020), dans lequel nous avons résumé l'histoire des pratiques et des méthodes d'évaluation monétaire, ainsi que des implications pour les archives, suivi d'un bref aperçu de certains problèmes généraux et de stratégies d'amélioration. Dans l'intervalle, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC) a mis une hache émoussée dans ses lignes directrices sur l'interprétation de la valeur monétaire des archives et placé la

communauté devant un paradoxe insoluble, centré sur l'interprétation que donne la Commission à la juste valeur marchande. Selon les nouvelles lignes directrices, aucune valeur ne peut être attribuée aux biens archivistiques et à la plupart des types de documents électroniques, sans données de vente comparables, même si la Commission admet qu'il n'existe pas de telles données de vente et ne propose aucune suggestion quant à la façon de trouver de telles données. Il est quelque peu étonnant que cette nouvelle ligne dure n'ait pas empêché la Commission d'attribuer ses propres valeurs monétaires à certains biens archivistiques sans en identifier les sources. Comme si cela ne suffisait pas, la Commission a envoyé plusieurs messages récents à ses membres en insistant sur le fait que cela est tout à fait normal, alors que certains évaluateurs se sont mis en quête de données inexistantes pour répondre à certaines questions de demandes individuelles.

Nombre d'entre nous, dans la communauté des évaluateurs monétaires, sont encore sous le choc de l'application de ces directives, mais nous devrions également envisager cette question dans une perspective à long terme. Il a toujours été difficile d'interpréter la juste valeur marchande des archives, quelle que soit la gamme d'outils conceptuels que l'on applique au problème. Nous croyons que la CCEEBC se trompe dans ses interprétations juridiques et qu'elle n'a pas su mobiliser la communauté pour proposer des lignes directrices efficaces ou pratiques pour la certification future. Cependant, puisque la CCEEBC n'est qu'une commission qui autorise des crédits d'impôt pour une catégorie de biens culturels, et qu'elle ne recueille ni ne préserve rien, nous croyons qu'il serait bon de

considérer cette situation comme une occasion propice pour le secteur de se délester de sa dépendance à l'égard de la certification de la CCEEBC pour encourager les dons aux dépôts d'archives canadiens. Ainsi, bien que l'inflexibilité de la Commission et l'attention soudaine et quelque peu étrange qu'elle porte aux archives soient regrettables, cela ne doit pas avoir d'impact sur nos pratiques fondamentales, ni nous conduire à une révolte fiscale ouverte, car ce n'est pas la façon de faire au Canada, que ce soit dans le domaine des archives ou dans d'autres secteurs culturels.

Au lieu de le faire, nous haussons poliment les épaules, nous grommelons un peu, nous écrivons quelques mots choisis aux ministres et à nos députés, et nous allons de l'avant. Entre-temps, nous avons réfléchi à des principes plus nobles, comme ce qui constitue une « valeur », et comment mieux déterminer la valeur réelle dans la préservation de notre patrimoine culturel commun? Ce sont les types de questions abordées par des penseurs comme Wendell Berry dans son mémoire intitulé « Does Community Have a Value? » (1986), où il soutient effectivement, nous semble-t-il, que « des communautés fortes et des économies locales fortes sont identiques » (p.190), et que ce n'est que lorsque nous externalisons les coûts et les bénéfices économiques, de sorte qu'« une entreprise peut générer un profit en regard de la perte de tous les autres » (p.191), que nous sommes en mesure d'envisager comment les bénéfices d'une mine de charbon à ciel ouvert ou d'une entreprise de ressources naturelles l'emportent sur les intérêts nationaux de tous ceux qui vivent sur la terre où cette ressource est extraite.

Il faut aussi une certaine témérité pour soutenir qu'une lettre signée par une personne célèbre devrait être évaluée à la mesure du marché des collectionneurs de signatures, plutôt qu'en fonction de son importance historique. **De telles absurdités ne devraient pas avoir d'incidence sur la juste valeur des archives, qui ne doivent et ne peuvent être évaluées que par une appréciation précise de leur contenu.** La communauté archivistique évalue depuis très longtemps la juste valeur marchande par une justification raisonnée qui précède la CCEEBC, et c'est une folie (et discutable sur le plan juridique) d'écarter complètement les évaluations précédentes de ces déterminations. Nous devons envisager les marchés de façon plus holistique et, comme le fait Wendell Berry, de façon écologique, afin de pouvoir calculer les coûts et les bénéfices appropriés dans la détermination de valeurs d'archives réelles.

Le principal problème ici est d'ordre conceptuel. Comment passer de ce qu'une archive pourrait valoir si elle était vendue de gré à gré ou aux enchères, à ce qu'une archive vaut en tant que produit socialement important, qui n'est généralement pas acheté et vendu, mais plutôt conservé et préservé? Dans ce cas normal, le transfert du bien entraîne certaines obligations et responsabilités, car il est transféré d'une entité, généralement son créateur, à une autre, généralement un dépôt institutionnel.

Les archivistes et les évaluateurs n'ont pas besoin de réinventer la roue sur cette question. Les évaluateurs, les gestionnaires de documents et les comptables dans les domaines de l'assurance et de la faillite peuvent comptabiliser des actifs commerciaux non fongibles, tels que les documents électroniques et les dossiers privés de clients, et ils le font. Une autre gamme de comparables existants peut être tirée de l'industrie robuste qui s'est construite autour du secteur de l'entreposage et de la gestion de documents. Pour établir la valeur de ce secteur, il faudrait calculer les coûts de stockage et de conservation des documents. Ces coûts sont des comparables pragmatiques pour les archives, car lorsqu'un service d'archives accepte un don, il s'engage contractuellement à stocker et à prendre soin d'un bien de manière très concrète, calculable et bénéfique, pendant une période déterminée, mais dans la réalité c'est souvent à perpétuité. La valeur des archives est précisément l'investissement dans la préservation matérielle qui précède le transfert et qui se prolonge jusqu'à l'achèvement de l'obligation contractuelle de préserver ce bien. La confiance du public dans l'institution a motivé ce transfert de propriété : en fait, une vente, sans acte de vente. Quelle meilleure valeur pourrait-on donner à un don que l'investissement nécessaire à ce transfert?

Dans ce paradigme de marché, l'archiviste est davantage un gestionnaire d'actifs qu'un commissaire-priseur. Il nous semble évident que l'accent mis sur les listes détaillées et les reçus de vente dans les dernières lignes directrices, constitue un aveu de la part de la CCEEBC qu'elle ne comprend pas l'univers des archives et qu'elle préférerait tout voir en termes de listes de ventes aux enchères, car c'est le contexte de marché qu'elle connaît le mieux. Cependant, les comparables utilisés dans les ventes aux enchères demeurent quand même très discutables pour déterminer la valeur monétaire, car l'autorité d'une valeur aux enchères ne réside pas dans

l'évaluation de ce qu'elle pourrait valoir, mais plutôt dans le prix de vente. En effet, la prévisibilité du marché est incertaine et c'est précisément pourquoi l'œuvre est vendue aux enchères : pour déterminer sa valeur marchande. Les estimations sont presque toujours fausses. Si le commissaire-priseur aime se vanter plus tard d'avoir su, grâce à son bon goût, qu'un objet sous-évalué atteindrait une valeur plus élevée, ou vice versa, il est plus honnête d'admettre que le marché est imprévisible et de réserver son jugement pour la clarté du recul. L'utilisation d'un chiffre de vente comme prédicteur de la valeur de vente future est un acte de foi aussi grand que n'importe quel autre comparable du marché. Le prix de vente ne reflète pas du tout les fluctuations de valeur des ventes réelles, qui sont très variables, même pour des raretés identiques publiées comme des livres ou des cartes de baseball, sans parler d'un groupe d'objets similaires mais uniques comme les peintures du Groupe des Sept.

Nous devons admettre que toute juste valeur marchande attribuée à un actif non fongible est une estimation, ou un accord de foi, et non un prix fixe. La valeur attribuée à tout moment dans l'estimation de l'actif est spéculative, rien de plus que la poignée de main qui représente l'échange ou l'entente. Lorsque nous admettons cette limitation, nous pouvons aller de l'avant et utiliser une gamme plus large d'outils d'évaluation pour estimer cette valeur et justifier nos estimations devant le tribunal de l'opinion publique ou les cours d'appel judiciaires, selon le cas.

Lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur d'un fonds d'archives, la valeur de vente n'est en réalité qu'un facteur contribuant au calcul de la juste valeur marchande. Si un intermédiaire, un collectionneur par exemple, achète une archive de son créateur, le coût spécifique de cette acquisition ne représente qu'une partie des coûts associés au transfert d'une archive à une institution. D'autres coûts associés au cycle de vie de documents d'archives peuvent être beaucoup plus importants, comme les coûts de transcription ou de migration, le classement et la description, les coûts de préservation et d'administration, les droits de propriété intellectuelle, l'intendance, la relocalisation et les frais de traitement. Le fait que ces coûts soient ignorés semble

arbitraire lorsque l'on prend en compte de manière holistique ce qui constitue un bien archivistique.

Pour paraphraser la discussion de Dave Hickey sur le marché de l'art dans le mémoire « Dealing » : les archives et l'argent ne se touchent jamais (p.109) [traduction]. Les mondes de la valeur archivistique et du marché mondial existent dans des univers de valeur parallèles, et bien que nous puissions être en mesure de « transposer notre investissement et notre foi » d'un univers à l'autre, cela ne signifie pas que nous devons nous fier à des factures de vente pour attribuer une valeur monétaire aux biens archivistiques.

En bref, il ne s'agit pas ici d'exposer tous les facteurs qui constituent la valeur totale d'une archive. Nous savons que la valeur réelle ne peut pas correspondre à une comptabilité monétaire de tous les aspects, coûts, avantages, apports et contextes distincts d'une archive, mais ce n'est pas là la fonction de l'évaluation monétaire dans notre domaine. L'objectif du système de crédit d'impôt est de fournir une incitation à faire des dons et de reconnaître les contributions des donateurs à la mémoire collective. La façon dont nous parvenons à cette détermination devrait prendre en compte toutes les façons tangibles de mesurer cette contribution. Ce n'est qu'alors que nous pourrions indemniser de manière équitable, transparente et bénéfique le plus grand nombre possible de ces qualités tangibles connues des documents d'archives. Bien que les facteurs qui pourraient aider à déterminer la valeur d'un bien soient nombreux, il existe des moyens établis de généraliser les valeurs à travers un spectre par voie d'estimation, et ces autres considérations de type remplacement de coût peuvent être plus stables que le marché des antiquités. Nous pouvons nous demander si une carte postale ancienne est susceptible de rapporter 2 ou 11,50 dollars sur eBay, mais nous pouvons être relativement certains de ce que représente le coût d'entreposage de 50 mètres linéaires de documents textuels pendant 30 ans. Nous avons simplement besoin d'un bon équilibre entre le marché et d'autres facteurs pour arriver à une détermination approximative raisonnable de la juste valeur marchande. C'est la raison d'être du Conseil national d'évaluation des archives : parvenir à déterminer ces valeurs par un consensus d'experts.

Bibliographie :

Hickey, D. (1997). « Dealing. » Air guitar: essays on art & democracy. Los Angeles : New York : Art issues. Presse.
Berry, W. (1986) « Does Community Have Value? » Home Economics. Berkeley, CA : Counterpoint.

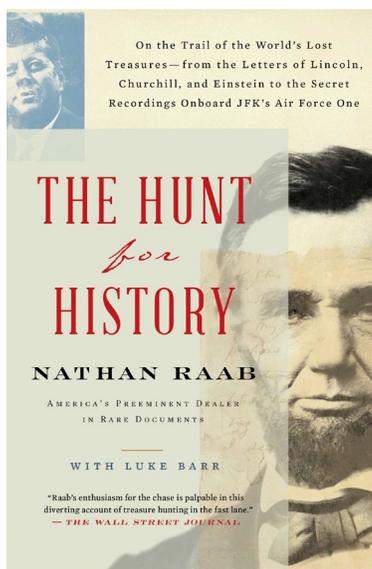
Note de la rédaction : Simon et Curtis, tous deux membres du Comité ad hoc du CNÉA sur l'évaluation monétaire des documents électroniques, tiennent également un blogue occasionnel sur l'évaluation monétaire intitulé « Valuable to Whom? »

<https://archivalmonetaryappraisal.blogspot.com/>.

CRITIQUE DE LIVRE : 'THE HUNT FOR HISTORY'

Elwood Jones, ECE
Archiviste, Trent Valley Archives

Nathan Raab, *The Hunt for History* (Scribner, 2020), 251 p.



La recherche de documents historiques est souvent un élément clé de la vie des archivistes et des marchands de manuscrits. Bien que cela soit rare aux Trent Valley Archives, les institutions d'archives acquièrent parfois des pièces liées à leur mandat en les achetant auprès de marchands ou lors de ventes aux enchères. Nathan Raab et son père, dont la boutique près de Philadelphie s'appelle la Raab Collection, s'intéressent sérieusement aux manuscrits depuis les années 1990 ; Raab depuis 2004. Ce livre fascinant raconte les plus grandes découvertes de Nathan Raab ainsi que les leçons apprises en cours de route. Son expérience contribue à comprendre la fascination qu'exercent les documents historiques originaux. Pour moi, c'était un voyage dans le temps qui m'a permis de retrouver certaines de mes histoires préférées au sujet de documents que j'ai sauvés ou trouvés dans des catalogues ou chez des antiquaires.

M. Raab commence par rappeler que les gants blancs, qui peuvent paraître impressionnants pour les non-initiés, ne sont pas utiles. C'est grâce au touché et à d'autres caractéristiques particulières telles que le saignement de l'encre que les documents peuvent être compris. Les gants blancs interfèrent avec cela. Il est de loin préférable de se laver les mains et de les sécher.

Le premier trésor manuscrit de son père était une lettre dans laquelle Theodore Roosevelt utilisait pour la première fois l'expression "big stick". Il l'a achetée pour 4 500 dollars et, après des années de fanfaronnades, l'a revendue pour 200 000 dollars. Il est passé de son cabinet d'avocat au commerce de manuscrits qui est devenu l'entreprise familiale. Une autre pièce de Roosevelt était une lettre écrite depuis le parc national de Yellowstone à son fils Quentin en 1903 ; Raab l'a payé 7 000 dollars et l'a vendue presque immédiatement au Service des parcs nationaux après son apparition à la télévision nationale.

Une première leçon : suivez votre instinct et faites des recherches sur le document et son contexte. Comprenez la valeur. Retournez le document. Cherchez des liens avec des moments importants de la carrière de l'auteur de la lettre. Comprenez la provenance, où le document s'est trouvé.

Raab fait des observations importantes, suggérant que les prix des enchères ne sont « que ce qu'une personne est prête à payer pour un objet ce jour-là dans cette pièce. Cela dépend de la commercialisation de l'objet et, parfois, des horaires et de l'humeur des acheteurs, de l'économie et peut-être de ce qui s'est vendu hier dans une autre vente aux enchères. » Il conseille de regarder avec un œil neuf, car la valeur peut être supérieure ou inférieure au résultat de la vente aux enchères [p. 57].

Sa description du contexte de la vente aux enchères est très utile et il prévient : "Ces événements ne sont pas destinés aux personnes non informées." Il présente l'exemple d'une lettre de McKinley que son père avait décidé de tenter d'acheter. Lentement, les enchères sont montées par paliers et Raab l'a obtenue pour 20 000 dollars. Ce prix était plus élevé que ce qu'il avait prévu, mais il a fini par la revendre pour 60 000 dollars. Son père avait reconnu le contexte historique de "Remember the Maine". Il lisait attentivement les catalogues, et trouvait souvent "quelque chose de caché à la vue de tous". [p. 61] Son intérêt pour l'histoire américaine était un atout.

L'un des meilleurs exemples en est une lettre relative à la pierre de Rosette en 1801 ; il s'agit de la lettre demandant qu'elle soit soustraite aux Français, qui venaient de perdre la bataille du Nil. Mais il faut d'abord établir le contexte.

Il donne une description détaillée de sa première vente aux enchères sans son père à proximité et il saisit très bien l'atmosphère d'une petite vente aux enchères. Il était là pour obtenir la première proclamation d'Action de grâce, en 1782, par le président du Congrès assemblé, John Hanson. Pour les amateurs d'anecdotes, la première personne à porter le titre de président des États-Unis n'était pas Washington mais l'homme qui présidait le Congrès continental, issu de l'ancienne Constitution américaine.

M. Raab évoque l'histoire de la collecte de manuscrits et de documents contrefaits. Son père avait constitué une bibliothèque impressionnante sur ces deux sujets, et le jeune Raab a particulièrement apprécié Charles Hamilton, *Great Forgers and Famous Fakes*. Dès son premier jour dans la bibliothèque, il a pu identifier une nouvelle contrefaçon d'Abraham Lincoln.

Le livre est rempli d'exemples intéressants de sa chasse fructueuse aux documents et collections importants, et de sa capacité à trouver des acheteurs pour ces collections.

Bien que fascinant, le grand enseignement de ce livre est l'importance de connaître la provenance, de savoir comment les livres ou les manuscrits sont arrivés là où vous les avez vus. Aux Trent Valley Archives, nous vivons à une échelle plus modeste. J'évalue des manuscrits et des documents éphémères historiques depuis une cinquantaine d'années, principalement pour déterminer la juste valeur marchande des dons afin que les donateurs puissent obtenir des reçus fiscaux. À l'occasion, nous avons fait appel à des évaluateurs externes, et j'ai effectué des évaluations dans d'autres institutions. Les mêmes règles s'appliquent. Il faut examiner de près les documents, évaluer le chemin parcouru depuis leur création, la qualité et l'état des documents et les marchés probables pour ceux-ci.

Le livre de Raab est si bien écrit et si riche en exemples détaillés qu'il devrait intéresser tous les évaluateurs de documents d'archives. Il pourrait être amusant d'écrire mes mémoires sur la vie d'un historien et d'un archiviste, même si aucune de mes trouvailles n'obtiendrait l'attention nationale que certaines des découvertes de Raab ont reçue.

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS

La date limite de soumission d'idées, d'articles et de liens vers des ressources en ligne pour le prochain numéro est le **16 octobre 2021 (pour publication en novembre)**. Nous recherchons des contributeurs qui rédigeront :

- Des chroniques régulières ou des articles principaux, surtout sur l'évaluation de médias spéciaux
- Des articles d'au plus 1 000 mots
- Des profils sur des ventes aux enchères singulières ou des précédents de ventes
- De courtes nouvelles ou mises à jour régionales, etc.

Le contenu peut être pratique ou théorique, peut aborder un média spécifique, des enjeux d'évaluation des normes, etc. Aux personnes qui ont participé à l'une de nos Classes de maître, dites-nous si certains sujets devraient être approfondis. Envoyez-nous vos idées : nous désirons savoir ce qui vous intéresse le plus.

Le bulletin vise à garder l'ensemble des associés, affiliés et ECE du CNÉA à l'affût de tout ce qui a trait à l'évaluation monétaire au Canada. Si vous êtes spécialiste en évaluation ou si vous venez d'obtenir votre désignation d'ECE, faites-nous signe.

Communiquez avec nous à naabnewsletter@archivescanada.ca

Les membres du comité (en ordre alphabétique) :

Cheryl Avery, University of Saskatchewan Archives & Special Collections

Evelyn Fidler, ECE, Kings Landing

Sophie Morel, Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Montréal

Simon Rogers, ECE, University of St. Michael's College, University of Toronto

Leah Spafford, ECE, Spafford Books

Avec des remerciements particuliers à Isabelle Alain, CCA

SAVE THE DATE - RÉSERVEZ CES DATES
NAAB FORUM
FORUM DU CNÉA
MARCH 7-8 MARS, 2022

DONATION OF ARCHIVAL RECORDS / DONS DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

MONETARY APPRAISAL / ÉVALUATION MONÉTAIRE

TAX RECEIPTS / REÇU AUX FINS D'IMPÔT

METHODOLOGY MÉTHODOLOGIE

PNA / ECE

DIGITAL RECORDS / DOCUMENTS NUMÉRIQUES

VALUE / VALEUR

NAAB CNÉA
NATIONAL ARCHIVAL APPRAISAL BOARD
CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES ARCHIVES

We acknowledge the support of
Nous reconnaissons l'appui de

Canadian Council of Archives
Conseil canadien des archives

Library and Archives Canada
Bibliothèque et Archives Canada

Secrétariat et registraire du CNÉA / NAAB Secretariat & Registrar

130 Albert, Suite 1912 Ottawa, ON K1P 5G4

Tel/tél: 613-565-1222

Toll free/Sans frais : 1-866-254-1403 (option 7)

Fax/Télécopieur : 613-565-5445